

n°27 DÉCEMBRE 2023

La revue des
propriétaires privés

CNPF
Auvergne
Rhône-Alpes

Parlons Forêts

DOSSIER :
Le cèdre
de l'Atlas





Anne-Marie Bareau.

Pour faire suite aux terribles incendies de 2022 et sur proposition du Sénat, une loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a été promulguée le 12 juillet 2023. Cette loi amène de nouvelles obligations aux sylviculteurs et une sollicitation croissante de l'établissement public CNPF en augmentant ses missions :

- **abaissement du seuil des plans simples de gestion** de 25 à 20 ha soit environ 20 000 dossiers supplémentaires à instruire. Toutefois et afin de laisser le temps aux propriétaires d'établir ces documents, d'éviter des difficultés en terme fiscal, d'aide au reboisement ou d'autorisation de coupes et au CNPF de les instruire, un projet de décret devrait permettre de donner un délai pour la présentation de ces Plans Simples de Gestion,
- **modification du contenu des PSG** incluant notamment les enjeux incendie à vérifier par le CNPF,
- **visites intermédiaires** dans les propriétés dotées d'un document de gestion durable,
- **référént incendie** dans chaque délégation régionale du CNPF et d'un coordinateur national,
- **création d'Associations syndicales** dédiées à la descente, la prévention et la lutte contre les incendies.

Les missions ainsi confiées au CNPF sont essentielles et relèvent de sa bonne connaissance du monde forestier privé, de l'accroissement des risques favorisés par le changement climatique et de l'indispensable accompagnement des forestiers dans l'adaptation de leur gestion.

La loi met en exergue l'expertise du CNPF mais ces nouvelles mesures extrêmement bienvenues nécessitent des

renforts humains. Le projet de loi de finance 2024 étudié dès octobre 2023 donnait ainsi au CNPF les financements et les autorisations pour recruter seulement cinq agents supplémentaires au niveau national ! L'annonce a immédiatement fait réagir l'ensemble des élus du CNPF, les salariés et leurs représentants. De nombreuses interventions ont eu lieu tant localement qu'auprès des assemblées parlementaires pour que les députés et sénateurs prennent conscience de l'ampleur de la tâche. Grâce à cet effort de tous et à la compréhension mutuelle entre les acteurs, ce sont 21 autorisations d'emploi qui ont été obtenues avec financement public. Il faut ajouter à ce contingent la possibilité de passer en CDI cinq agents supplémentaires sur convention avec les collectivités locales.

26 postes pour le CNPF, à répartir efficacement entre délégations, voilà une nouvelle pleine de bon sens et qui offre des perspectives pour soulager nos équipes. J'ai pu exprimer, au nom de nous tous, mes remerciements au ministre de l'Agriculture pour son soutien ainsi que celui de ses services.

Enfin, le processus de mise en place du nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole touche à sa fin : après passage à la Commission Régionale de la Forêt et du bois, il a été transmis à la signature du Ministre.

Ces bonnes nouvelles renforcent la motivation de nos équipes qui s'attachent à améliorer leur expertise pour apporter des réponses aux forestiers face à l'ampleur des effets du changement climatique.

Le dossier de ce nouveau numéro de Parlons Forêts, consacré au cèdre, traite de son avenir en France, de sa capacité d'adaptation à d'autres aires que son aire naturelle, de sa sylviculture et de sa place dans la diversification des essences.

Bonne lecture et meilleurs vœux pour 2024 !

Anne-Marie Bareau

Présidente du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@cnpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Alain Csakvary, Monique Garon
(CNPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Alain Csakvary © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 12 200 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960



Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -
Forêts privées de la Loire - Forêt privée
du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés.
Toute utilisation nécessite une
autorisation préalable.

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes » / CNPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Charles Dereix, président de l'association Forêt Méditerranéenne

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, Charles Dereix a occupé différents postes en France au niveau départemental, régional et national (DDAF, ONF, Fédération nationale des communes forestières...). Au titre du Conseil Général de l'Alimentation, l'Agriculture et les Espaces Ruraux, il a réalisé plusieurs missions intéressant la forêt méditerranéenne. Il a également dirigé une mission au Liban auprès du ministre de l'agriculture en charge des forêts. Après avoir présidé le Groupe d'histoire des forêts françaises, il est depuis 2018 président de l'association Forêt Méditerranéenne.

Face au changement climatique, le cèdre est-il une essence d'avenir pour les forêts méditerranéennes ?

Cette question a conduit Forêt Méditerranéenne à engager un gros travail éditorial qui, grâce à la participation de nombreux spécialistes de l'espèce, français et méditerranéens, s'est concrétisé par la publication de trois numéros spéciaux¹ de sa revue trimestrielle. Dans le prolongement, Forêt Méditerranéenne a participé à une session publique à l'Académie d'agriculture en janvier 2022 et, en mars 2022, à la visio de lancement de l'étude Fibois « Le cèdre, de la graine aux produits finis ».

Sur la question « Le cèdre est-il une essence exotique envahissante et inflammable ? », provoquée par la publication du Livre blanc de la Société Botanique de France², Forêt Méditerranéenne a organisé un débat très riche sous la forme d'une *disputatio* médiévale³ qui a permis d'élaborer les bases d'un consensus. À la recherche de la vérité du terrain, l'association a organisé également, avec l'ONF, une tournée dans la cédraie « historique » de Rialsesse (Aude, juin 2022) et, avec le CRPF Occitanie, une visite de plantations plus récentes dans des forêts privées de la Montagne Noire (Aude et Tarn, septembre 2023). Elle compte bien poursuivre son investissement sur cette essence, en particulier dans le cadre du travail engagé par le Conservatoire botanique national méditerranéen et le Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées sur la révision de la Stratégie plantes exotiques envahissantes d'Occitanie.

Quel est l'état des connaissances pour l'adaptation du cèdre en zone nouvellement méditerranéenne ?

On peut raisonnablement affirmer que, face au changement climatique, le cèdre constitue une véritable option pour la forêt de demain, forêt méditerranéenne bien sûr, mais forêt plus septentrionale également. On sait définir le profil



Charles Dereix.

© Emmanuel Delarue

écologique sur lequel l'essence peut réussir : pour simplifier, là où est le chêne pubescent, le cèdre de l'Atlas a sa place, dans le plein respect de ses exigences écologiques évidemment, en particulier pédologiques (fragmentation du sol). Il convient de poursuivre la recherche pour cerner plus finement encore ce profil écologique, mais, on peut le dire aujourd'hui, le cèdre est une essence d'avenir que les forestiers pourront substituer à des essences malmenées par les canicules et les sécheresses.

Quel est l'avenir du cèdre en France ?

Gardons raison, le cèdre n'est pas une sorte d'espèce-miracle qui réglerait tous nos problèmes. Ne reproduisons pas avec lui l'erreur que l'on a pu faire avec d'autres résineux que l'on a trop volontiers déployés. Cantonnons-le aux stations qui correspondent à ses exigences : il y a de la place ! Et ne nous précipitons pas, jouons d'abord la carte de la résilience de la forêt. Enfin, au-delà de l'espèce, pensons écosystème, pensons peuplement : il nous faut constituer des peuplements équilibrés, durables, de haute qualité écologique, producteur de beau et bon bois en même temps que de beaux paysages : des peuplements qui susciteront l'adhésion de tous, des peuplements désirables. Cela impose le mélange, la mixité, l'irrégulier. Des plantations sont déjà faites dans cet esprit, des expérimentations restent nécessaires pour établir les itinéraires techniques appropriés.

1. Revue Forêt Méditerranéenne, Spécial « cèdres » n° 1, 2 et 3, tome XLII, numéros 2, juin 2021, 3, septembre 2021 et 4, décembre 2021. Disponible à l'association (contact@foret-mediterranee.org), également disponible auprès de l'IDF

2. Livre blanc de la Société Botanique de France sur l'introduction d'essences exotiques en forêt, <https://societebotaniquedefrance.fr/livre-blanc-sur-lintroduction-dessences-exotiques-en-foret/>

3. Cf https://www.foret-mediterranee.org/upload/manifestations/Cedre-2023/FORET_MED_2022_Disputatio-Quillan.pdf

Le cèdre en France

Au niveau botanique, on s'accorde pour dire qu'il existe quatre espèces du genre *Cedrus* : le Cèdre du Liban, le Cèdre de l'Himalaya, le Cèdre de Chypre et le Cèdre de l'Atlas.

D'un point de vue forestier, c'est le **cèdre de l'Atlas** (*Cedrus atlantica*) qui compose les cédaies françaises.

En France, le **cèdre du Liban** (*Cedrus libani*) n'est pas utilisé en reboisement (port moins forestier et croissance initiale faible). A part quelques rares exceptions (cf page 8), on ne trouve des cèdres du Liban que de façon isolée dans les parcs et jardins, en raison de son port majestueux. La distinction entre cèdre du Liban et cèdre de l'Atlas n'est pas aisée.

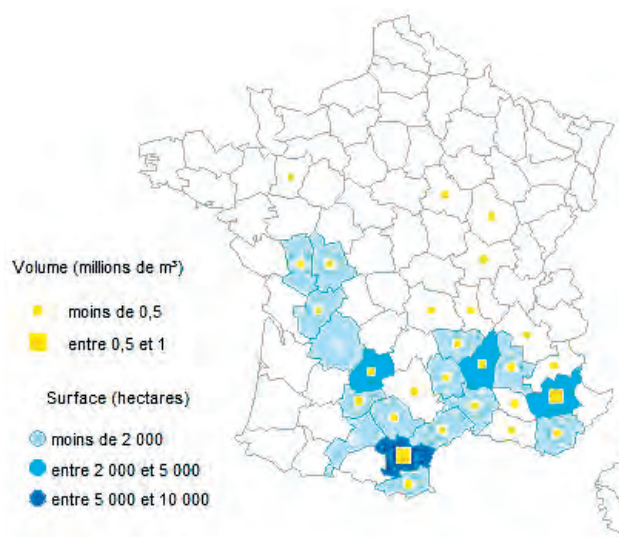
Originaire des montagnes d'Afrique du Nord (Maroc et Algérie), le **cèdre de l'Atlas** a d'abord été introduit en France comme espèce ornementale vers 1840. Il a ensuite été utilisé dès 1862 comme essence de reboisement sur le Mont Ventoux, dans le Lubéron et les Corbières (massif du Riassesse). Les reboisements ont été ensuite progressivement étendus aux basses et moyennes montagnes du sud-est puis, plus récemment, à diverses autres régions : Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et même la Normandie et le sud de la Bretagne. La France est le pays qui possède la plus grande surface de cèdres en dehors de son aire naturelle.

Le cèdre de l'Atlas est un **conifère**. On le distingue d'un sapin, d'un épicéa, d'un pin... à ses aiguilles un peu piquantes disposées en rosettes (comme le mélèze, mais les aiguilles du mélèze sont molles et tombent à l'automne, pas celles du cèdre). Son port est reconnaissable : jeune, il est pyramidal, ses branches semblent dégarnies et sont orientées différemment ; âgé, son sommet va avoir tendance à s'étaler (on dit qu'il « fait la table »). Ses cônes sont gros, ovoïdes cylindriques, dressés ; ils se désarticulent lentement sur l'arbre. Son écorce d'abord lisse et gris clair se fissure et se détache en petites écailles brunes.

Le cèdre de l'Atlas en France

d'après l'Institut Géographique National (IGN) - Campagnes d'inventaire forestier 2018 à 2022

- Surface en essence principale : environ 28 000 hectares
- Volume de bois vivant sur pied : environ 3,6 millions de m³ dont 58% de plus de 30 cm de diamètre
- Production biologique (croissance) : environ 190 000 m³/an



Jean-Marc Levrold

jean-marc.levrold@cnpf.fr

Pour en savoir plus, consulter la plaquette « Le Cèdre en France face au changement climatique : bilan et recommandations. F. Courbet (coordonnateur) M. Lagacherie - P. Marty - J. Ladier - C. Ripert - P. Riou-Nivert - F. Huard - L. Amandier - É. Paillassa ». A télécharger sur <https://www.reseau-aforce.fr/n/guide-cedre/n:430>



Écorce de cèdre.



Aiguilles de cèdre disposées en rosette.



Cônes de cèdre.

Je suis propriétaire forestier, est-ce que je peux planter du cèdre de l'Atlas chez moi ?

Comme son nom l'indique, le cèdre de l'Atlas est originaire d'Afrique du Nord. Son aire de répartition naturelle va du Maroc (Rif, Moyen et Haut Atlas Oriental) à l'Algérie (Atlas Tellien et Saharien). Il couvre une superficie d'environ 160 000 hectares. Il est intéressant de noter qu'il se rencontre à des altitudes allant de 1 400 à 2 200 m. Le climat de son aire d'origine est varié et le cèdre de l'Atlas peut être considéré comme un résineux « montagnard méditerranéen ».

Il a le meilleur comportement de croissance en pleine lumière, de fait, il ne craint pas la plantation en plein. Il tolère toutefois un léger ombrage dans le jeune âge, ce qui peut permettre de l'installer dans un recru ligneux de feuillus par exemple, en trouées d'enrichissement ou de diversification, mais également pour les peuplements déjà installés, de pouvoir compter sur sa régénération naturelle dans certains cas.

En région méditerranéenne française, là où il a d'abord été implanté, il réclame une pluviométrie allant de 700 à 900 mm par an avec au moins 200 mm au printemps pour se développer correctement. Il peut supporter en période estivale deux mois secs (selon Gaussen, c'est-à-dire des mois dont les précipitations sont inférieures à 2 fois la température moyenne mensuelle), généralement en juillet-août. Sa résistance à la sécheresse peut aller jusqu'à quatre mois uniquement à condition que la station présente une très bonne réserve en eau. **Pour résister à des périodes sans précipitations, le sol doit pouvoir fournir une compensation hydrique, c'est-à-dire être d'une profondeur supérieure à 50 cm avec une texture limoneuse ou limono-argileuse par exemple pour une restitution lente et continue de l'eau emmagasinée au printemps.** Il est faux de penser que le cèdre se comporte parfaitement bien sans eau, même les cactus en ont besoin !

Vis-à-vis des températures, il supporte très bien le froid et la neige, mais craint les extrêmes inférieures à -25°C et les gelées tardives et précoces notamment en climat de froid humide. Le cèdre a une saison de végétation longue qui s'étend de mi-avril à fin septembre. Il débourre assez tôt et août tardivement. Ce comportement lui permet de faire son cycle de développement en deux séquences, une de printemps où il bénéficie des précipitations au moment du débourrement et une en automne après la période chaude et sèche. Pendant la période estivale, il est d'autant plus au repos que la chaleur et la sécheresse sont présentes. D'un point de vue chimie du sol, il tolère aussi bien les stations acides que calcaires, même actif (pH allant de 4 à 8). Il redoute cependant les stations hydromorphes avec un sol argileux, compacts, hyperacides... Les stations rachitiques, caillouteuses, sur dalle fissurée... doivent bénéficier

de sérieuses compensations climatiques pour espérer avoir une production de qualité, mais malheureusement c'est rarement le cas dans notre région. **Son optimum de développement se situe donc en station avec un bilan en eau annuel correct en condition faiblement acide.**

Après plusieurs dizaines d'années d'implantation en Auvergne-Rhône-Alpes, nous constatons que de trop nombreuses installations par défaut « en station non adaptées » ont eu lieu et ne donnent pas les résultats attendus. **L'autécologie des essences forestières doit s'apprécier en tenant compte de tous les critères simultanément.** Elles ont une zone de préférence, c'est-à-dire les conditions optimales dans lesquelles elles peuvent se développer, produire du bois de qualité et maintenir un très bon état sanitaire et une zone de tolérance dans laquelle elles peuvent se développer mais avec plus de contraintes. Compte tenu du dérèglement climatique récent et à venir, le cèdre de l'Atlas fait office de très sérieux candidat en Auvergne-Rhône-Alpes dans les projets d'introduction, notamment dans les sapinières et les pessières de basse altitude, les chênaies de plaine, déjà dégradées. Attention cependant à bien lui réserver des stations convenables car **le climat va continuer d'évoluer dans les prochaines décennies.** L'installer aujourd'hui dans sa zone de tolérance pourrait l'entraîner vers des difficultés d'aller à terme, remettant ainsi en cause l'investissement initial.

Pour tout projet de plantation, les agents du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes sont formés pour évaluer la qualité de votre sol et vous aiguiller dans le choix des essences, contactez-les !

Adrien Bazin
adrien.bazin@cnpf.fr

Très sec						
Sec						
Mésophile						
Frais						
Assez humide						
Humide						
Inondé						
	Très acide	Acide	Assez acide	Peu acide	Nature	Calcaire

■ Conditions stationnelles requises pour son installation.

■ Conditions stationnelles optimales pour la production.

Source : CNPF Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Témoignages sur l'utilisation du cèdre de l'Atlas dans le Cantal

Il existe sur la commune de Saint-Gérons, à l'ouest du département du Cantal, deux exemples concrets d'utilisation du cèdre de l'Atlas. Le premier est âgé d'une trentaine d'années et le second a été installé en 2020. En augmentation croissante dans les projets de reboisement, quelles sont les capacités de cette essence sur ce territoire ?

Un échec de plantation, transformé en futaie de cèdres, douglas et pins laricio de Corse

Au début des années 1990, monsieur LHERM décide de reboiser une ancienne lande en douglas. Tout se passe bien, sauf sur un secteur d'environ 1 ha, plus pentu et composé d'un sol avec une forte charge en cailloux. Environ trois quarts des douglas ne reprennent pas. Suite à des observations effectuées sur le Mont Ventoux, le propriétaire suit son intuition et décide de regarnir deux ans plus tard avec du cèdre de l'Atlas.

Trente ans plus tard, on retrouve une futaie mélangée composée à 70 % de cèdres et 30 % de douglas. Suite à une première éclaircie, la densité est ramenée à environ 600 tiges/ha. Des mesures de ce peuplement sont alors réalisées fin décembre 2020 et les écarts de croissance sont faibles. Le diamètre dominant est de 35 cm pour les cèdres et de 37 cm pour les douglas. La hauteur dominante est quant à elle de 21 m pour les cèdres et de 23 m pour douglas.

Trois enseignements à tirer de cette expérience. Tout d'abord, le cèdre est capable de croître de façon soutenue (+ 1 cm de diamètre, 65 cm de pousse en hauteur par an). Ensuite, il est possible de conduire le cèdre en mélange avec d'autres essences à condition que l'essence la plus productive (douglas en l'occurrence) **ne soit pas majoritaire** dans le peuplement. Enfin, le cèdre présente des bonnes capacités à pousser sur des terrains difficiles, à condition que le climat compense les contraintes de la station.

Pour rester objectif, tout n'est pas positif non plus. Suite aux derniers étés secs et/ou caniculaires, cèdres et douglas présentent des pertes d'aiguilles et des mortalités diffuses (moins de 10 % des tiges). Rien d'alarmant pour le moment, mais un signal sanitaire qui nous rappelle que le cèdre est une essence exigeante, peut-être autant que le douglas. Avant d'être un méditerranéen, ne pas oublier que le cèdre de l'Atlas est un montagnard !

Reboiser en cèdre ?

Oui, mais privilégier les bonnes stations !

Toujours sur la même propriété, il restait une parcelle de 0,9 ha de sapins de Vancouver. Durant l'été 2020, la sécheresse et une attaque de scolytes ont eu raison de ce peuplement. Exploité en urgence durant l'automne, il faut maintenant reboiser. Mais quelle essence installer ?

Ici, nous sommes à 550 m d'altitude, sur une roche mère granitique. Bien que situé en haut de versant nord-est, le sol est profond (> à 100 cm) et à dominante sablo-limo-



Peuplement mélangé cèdre de l'Atlas et douglas de 32 ans.

© Jean-Pierre Loudes, CNPF

neuse. Le douglas serait bien adapté mais des mortalités diffuses dans le peuplement voisin font douter le propriétaire. Et pourquoi pas du cèdre ? Au printemps suivant, la parcelle fait l'objet d'un rangement de branches avec mise en andains. Le travail du sol (potets manuels à la pioche) et la plantation sont assurés par le propriétaire. Environ 1100 cèdres sont installés (espacement 3 m x 2,5 m).

Après 4 années de végétation, le taux de reprise est très bon (moins de 10 % de regarnis). Ce peuplement présente une croissance initiale forte : hauteur moyenne de 40/50 cm à 1 an, 70 à 120 cm à 2 ans, 100 à 170 cm à 3 ans, 150 à 220 cm à 4 ans. Deux dégagements partiels et un dégagement total de la parcelle ont été réalisés depuis la plantation.

Attention à ne pas rater ces étapes car le cèdre est très sensible à la concurrence dans les premières années. Il y a encore un peu de travail en dégagement mais la situation semble bien engagée.

De quoi illustrer les possibilités de croissance juvénile de cette essence, et donc la pertinence économique d'un reboisement en cèdre, quand on l'installe sur des stations favorables à la production forestière.

Vincent Dintillac
vincent.dintillac@cnpf.fr

Une capacité de régénération naturelle extraordinaire

Les essais de cèdre ne datent pas d'aujourd'hui comme en témoigne ce peuplement installé dans le département de la Loire sur la commune de Leigneux en 1936 par le grand-père du propriétaire actuel. Implanté sur environ 6 ha d'anciennes vignes sur des sols assez médiocres, sablo limoneux et relativement peu arrosés, les cèdres, éclaircis prudemment deux fois se sont bien développés jusqu'à la fin de l'année 99. La tempête Martin qui n'a pas épargné le département de la Loire a mis à terre plus de 5 ha du peuplement initial. Une catastrophe bien sûr mais pas totalement puisque les bois ont été exploités, commercialisés et qu'une abondante régénération naturelle de cèdre a rapidement remplacé le peuplement initial. **Les semis s'étaient de fait largement développés sous couvert des arbres adultes, notamment après la deuxième éclaircie réalisée quelques années auparavant, et attendaient patiemment sous couvert d'être mis en lumière.** Après exploitation des bois, il en restait suffisamment (plusieurs milliers à l'hectare) qui en se développant ont très rapidement constitué un fourré impénétrable mêlé de quelques chênes sessiles.

Un vigoureux dépressage réalisé au début des années 2000 a permis de ramener la densité à celle d'une plantation (un peu dense) et aujourd'hui les cèdres âgés d'une bonne vingtaine d'année, hors période d'attente sous couvert seront bientôt à éclaircir. Maintenus serrés assez longtemps, ils n'ont pas développé trop de branches basses et n'ont pas été victimes des phénomènes de buissonnement-dessèchement, souvent constatés sur les jeunes plantations installées sur granit.

Les quelques semenciers maintenus en bordure de parcelles ont complété au fil des ans, les zones les moins régénérées et les semis gagnent même sous le taillis à proximité. Aujourd'hui c'est environ la totalité des 6 ha qui sont entièrement régénérés sans qu'un seul arbre n'ait été planté depuis 75 ans.



Semis de cèdres de l'Atlas.

© Alain Csakvary, CNPF

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Un exemple de diversification dans le Beaujolais

La monoculture du douglas dans les monts du Beaujolais n'est pas sans risques. Beaucoup s'en alertent surtout depuis l'emballement des températures estivales et la fréquence des canicules.

Sur les hauteurs de Lamure sur Azergues, la gérance d'un groupement forestier familial, dont la forêt est composée principalement de peuplements de douglas, nous explique que « depuis le sévère avertissement de l'été 2003, et une coupe rase en 2011 d'une vieille sapinière dépérissante avec taillis rabougri de chêne, l'occasion fut donnée de réfléchir à son renouvellement tenant compte des aléas climatiques futurs ». Cette parcelle de 2,2 ha exposée plein sud, à sa moitié haute en situation sommitale à 650 m d'altitude. Elle est donc en situation défavorable pour son bilan hydrique.

Bien avant les diagnostics Bioclimsol, le gestionnaire pensait déjà à l'époque qu'il était plus sage, par précaution, de réfléchir à des essences plus rustiques que le douglas. Il a alors été procédé en 2012 à un rangement classique des rémanents de coupe en andains, puis à l'installation par lignes, sur le tiers supérieur de la surface, de pins laricio de Corse et de cèdres de l'Atlas. Des dégagements de la végétation autour de ces plants ont été effectués de 2013 à 2015, puis en 2018. Quelques tailles de doubles têtes ont également été nécessaires sur les pins.

Après douze ans de recul, sur cette station peu fertile, les croissances sont prometteuses avec notamment des pins de plus de 8 m de hauteur et des cèdres de plus de 10 m, avec des diamètres peu éloignés du douglas au même âge. Selon le GF « avec du recul il aurait sans doute été préférable de mélanger les pins et les cèdres par îlots ou pied à pied, et des potets travaillés (peu pratiqués à l'époque) auraient assurément amélioré les reprises et l'homogénéité. Nous n'aurions même pas mis de douglas, connaissant à ce jour ses limites sur ce genre de station. L'avenir nous donnera son verdict... ».

Olivier Chomer
olivier.chomer@cnpf.fr

Le cèdre dans le nord Ardèche

Le cèdre a été multiplié à partir de 1839 par la pépinière SENECLAUZE à Bourg-Argental (massif du Pilat dans la Loire). Cette essence très prisée en ornement dans la région, a été dans un premier temps très peu utilisée en plantation à vocation forestière (reprise difficile des plants).

En 1973, le CRPF Rhône-Alpes a contribué à la création du « Syndicat des producteurs de cèdres » en Ardèche et Drôme, pour produire localement des plants en godets. De nombreuses plantations, souvent de petites tailles ont été généralement installées sur les terrains les plus ingrats du secteur. Elles semblaient alors promises à un bel avenir avec des débouchés variés : charpente, menuiserie, ébénisterie, tranche... ou sciure pour distillation (huiles essentielles). Au fil des ans les résultats ont été contrastés en fonction de la qualité des stations. Certains peuplements notamment autour du barrage du Ternay ont néanmoins répondu aux attentes des reboiseurs.

Planté généralement à la densité de 1 100 plants/ha et systématiquement en godet, le cèdre nécessite une attention particulière les deux premières années. Le plus souvent, la croissance des plants est assez hétérogène ;

un dépressage accompagné d'un élagage de pénétration permet d'éliminer les sujets les moins performants ainsi que les arbres à défauts : fourches basses, branches de gros diamètres. De plus, cette opération est vivement conseillée dans les secteurs à risque d'incendie, générant une rupture entre le sol et la strate « branchue ».

Après la première éclaircie autour de 25 ans, le gestionnaire optera pour une sylviculture régulière avec une éclaircie tous les 7 à 8 ans ou visera une sylviculture irrégulière. **En effet, le cèdre se régénérant abondamment sous lui-même, il est parfaitement adapté à un traitement irrégulier.**

Depuis la tempête de 1999, sur le nord de l'Ardèche et le sud de la Loire, le cèdre connaît un regain d'intérêt pour sa capacité supposée à résister au changement climatique. Les volumes relativement importants de cèdres ardéchois et ligériens mis à terre en 1999 ont pour les plus belles qualités été commercialisés auprès de trancheurs (marqueterie) et également en menuiserie et charpente auprès d'une société du sud de la France, les qualités du bois de cèdre étant sous valorisées par les scieurs locaux.

René Sabatier, ancien ingénieur du CRPF Rhône-Alpes

Une forêt de cèdre du Liban en Haute-Provence

La forêt du prieuré d'Ardène se situe à 500 m d'altitude dans les Alpes-de-Haute Provence. Elle s'étend sur 88 ha et peut être qualifiée de remarquable, tant au niveau de ses peuplements forestiers, que des arbres et de la diversité qui la composent. Propriété familiale depuis 1209, c'est une des rares forêts qui abrite des cèdres du Liban.

C'est au cours d'un voyage au Liban que les aïeux du propriétaire actuel achètent deux cônes de cèdre du Liban en forêt de Bcharré. De retour en France, ils font eux-mêmes leurs plants et en installent une dizaine autour de la maison en 1860.

Aujourd'hui il reste trois survivants qui ont plus de 160 ans. **Néanmoins, les cèdres se sont très bien adaptés car ils ont ensemencé les parcelles alentour et actuellement plus de 39 % de la forêt est boisée en cèdre pur ou en mélange avec des chênes.** En 2017, les propriétaires, conscients du caractère exceptionnel de leur forêt, souhaitent entrer dans une démarche de gestion durable. Ils font réaliser un plan simple de gestion pour une période de 20 ans avec pour objectifs la conservation et l'amélioration de leur patrimoine forestier.

La gestion mise en place tend à maintenir l'irrégularisation des peuplements, par une sylviculture à couvert continu. Avant la première coupe, la forêt avait une forte capitalisation du volume sur pied. Sur certains secteurs, la surface terrière était à plus de 50 m²/ha. Des éclaircies ont été réalisées en 2017 puis en 2021. Le volume de cèdre prélevé est de l'ordre de 400 m³, valorisés pour partie en bois d'œuvre. Aujourd'hui, les cèdres ont une hauteur dominante de 39 m. Des éclaircies sont prévues tous les 10 ans avec un prélèvement de l'ordre de 30% du volume. La régénération de cèdre sous couvert du chêne est encore très dynamique. Sa progression sur la propriété, et alentour, n'est donc pas terminée.



Forêt de cèdre du Liban.

© Marie-Laure Gaduel, CNPF

Jean-Baptiste Mey
jean-baptiste.mey@cnpf.fr

Boiser ou reboiser en cèdre, conseils pour réussir sa plantation

Comme pour toute plantation, au-delà de facteurs externes qui ne dépendent pas du sylviculteur, telle que la météo des premières années de plantation par exemple, quelques recommandations sont à respecter.

1. Connaître sa station

Connaître les limites de la station (sol et climat) est le point de départ d'une plantation. Comme toutes les essences, le cèdre a des exigences souvent méconnues, auxquelles il faut répondre, notamment dans un contexte de changement climatique. Le cèdre ne pousse pas sur les cailloux !

2. Prévoir, dimensionner et définir son projet

Selon son budget et les aides disponibles ; les plantations de cèdres sont assez onéreuses notamment en raison du prix des plants et de la nécessité en général de les dégager plus longtemps dans le jeune âge. Il est rarement installé sur de très grandes surfaces.

3. Choisir des plants de qualité pour assurer un bon taux de reprise

Provenances

- Cèdre de l'Atlas : plusieurs provenances et catégories sont disponibles ; les catégories testées (étiquette bleue) « CAT-PP-001 (Ménerbes), CAT-PP-002 (Mont Ventoux) et CAT-PP-003 (Saumon) » ont fait la preuve de leur supériorité quant à la plasticité et la croissance en hauteur. La catégorie sélectionnée (étiquette verte) « CAT900-France » regroupe différentes provenances de cèdres (non évaluées dans des dispositifs de recherche mais avec une sélection phénotypique).
- Cèdre du Liban : La catégorie sélectionnée (étiquette verte) est récoltée en « Turquie Taurus ».

Face à la demande croissante de plants de cèdres, de nouveaux peuplements sélectionnés sont en cours de classement en France.

Types de plants

Le cèdre développe un pivot racinaire important et, afin d'éviter la crise de transplantation, l'emploi de plants en godets anti-chignon de 400 cm³ et d'un an (1-0 G) est recommandé. Certaines pépinières proposent des plants mycorhizés : cette association des racines et des champignons peut aider à la reprise des plants.

Les essais de semis artificiels sont éventuellement à tester mais les résultats sont incertains.

4. Installer les plants

Densité : les plantations en plein doivent être réalisées avec une densité initiale de 1200 plants/ha minimum, dont au moins 1 100 plants/ha pour les essences « objectif ». Selon les moyens prévus pour l'entretien ultérieur, la distance entre les lignes peut être de 2,5 à 4 m et la distance entre les plants sur la ligne de 2 à 3 m.



© René Sabatier, CNPF

Plantation de cèdre.

Préparation du sol : pour faciliter le développement du plant et l'accès rapide du pivot aux horizons d'ancrage et d'alimentation en eau, un sous-solage ou des potets à la pelle mécaniques font preuve d'efficacité lorsque la roche-mère n'est pas suffisamment fissurée naturellement. Un labour profond permet d'associer travail du sol et réduction de la concurrence herbacée. Sur les fortes pentes, la pelle araignée peut être adaptée.

Installation du plant : il est conseillé de planter à l'automne pour faciliter l'enracinement avant l'hiver, avec si possible façonnage en cuvette pour optimiser la moindre averse, en recouvrant la motte pour empêcher son dessèchement, et avec un liteau au moins par plant pour sa localisation. La pose de protection individuelle ou un traitement préventif est recommandé en cas de présence importante de gibier. Le cèdre est sensible à l'hylobe ; en cas de risque, il est conseillé d'attendre 1 à 3 ans entre l'exploitation des résineux et la plantation puis de les surveiller attentivement, ou d'appliquer un traitement préventif.

5. Suivre sa plantation

Essence de demi-ombre, le cèdre apprécie un abri léger, latéral, au cours des premières années, et exige ensuite la pleine lumière. Les dégagements seront finement dosés et effectués plusieurs années suivant la plantation, le temps nécessaire pour la pousse apicale de dépasser la végétation adventice.

6. Et après ?

Des élagages et éclaircies suivront, accompagnant le développement du jeune peuplement.

Une fois l'âge adulte atteint, pourquoi ne pas favoriser la régénération naturelle souvent abondante et tirer profit de la réussite de cette première génération de cèdre déjà installée.

Frédérique Chazal
frederique.chazal@cnpf.fr

Usage du bois de cèdre

Le bois de cèdre possède des caractéristiques techniques intéressantes. Il se travaille facilement, ne fend pas, est imputrescible et donc naturellement durable. Son odeur particulière (bois imprégné de résine et huiles essentielles) éloigne les insectes et les vers. Pour les plus belles qualités, il peut être utilisé en menuiserie intérieure, ébénisterie, tranchage et déroulage. Grâce à sa résistance aux attaques de champignons et d'insectes, il peut être également utilisé pour tous les usages extérieurs : menuiserie extérieure, mobilier d'extérieur, bardage, piquet, clôture, poteau... **Réputé cassant**, il peut toutefois être utilisé en charpente à condition de surdimensionner les débits. Les qualités les plus nouvelles (les arbres isolés ou non élagués ont des grosses branches) sont employées en palette, coffrage, papeterie.

Dans le département du Vaucluse, des scieries se sont spécialisées dans le débit de grumes de cèdre. En effet, grâce entre autres aux massifs forestiers du Lubéron et du Ventoux, le Vaucluse est le département qui produit le plus de cèdre en France.

Caractériser le bois de cèdre pour un usage en construction

Dans le cadre de la démarche globale et fédératrice « Le cèdre, de la graine aux produits finis », et en complément des études visant à bien connaître le comportement forestier du cèdre, des actions sont engagées pour caractériser ses qualités technologiques. Ainsi sous la maîtrise

d'ouvrage des interprofessions des régions Occitanie et Sud-PACA, de France Forêt PACA (association regroupant les producteurs forestiers de PACA) et la Fédération Nationale du Bois (représentant l'amont de la filière exploitation et première transformation), **les travaux porteront sur la résistance mécanique du cèdre, sa durabilité naturelle, sa résistance au feu et son imprégnabilité** (facilité avec laquelle le bois peut être imprégné par un liquide, notamment de préservation du bois).



© Jacques Degenève, CNPF

Pôle culturel de Mazan (84). Vêtue en cèdre.

Cedar n'est pas toujours synonyme de cèdre

Il ne faut pas confondre le bois de cèdre de l'Atlas avec le bois d'appellation commerciale Western Red Cedar, qui est une autre essence (le *Thuja plicata*, appelé aussi cèdre rouge du Canada), importée des Etats-Unis ou du Canada et utilisée essentiellement en bardage extérieur ou en bardeaux.

En effet, sous le terme « cedar » est souvent vendu du bois d'espèces n'appartenant pas au genre *Cedrus* et qui sont en général des Cupressacées (Cyprés, *Thuja*, *Genévrier*, *Calocèdre*, ...). Cela vient de la traduction abusive en « cèdre » du mot « cedar », terme générique commun à la plupart de ces taxons. Ils ont, comme le cèdre, un bois très odorant. Plus rarement, ce peut être aussi du *Cryptomeria japonica* (cèdre du Japon) ou du *Pinus sibirica* (cèdre de Sibérie).

Les résultats obtenus permettront de faire entrer le cèdre de l'Atlas dans les normes correspondantes à ces caractéristiques. **La norme relative à la résistance mécanique (NF 52001) permet d'accéder au marquage CE obligatoire pour les produits destinés à la construction en usage structurel (bois de charpente, bois d'ossature, bois reconstitués...).**

Un protocole pour le séchage de cette essence sera également proposé. Le séchage est une étape importante dans le processus de collage des bois ouvrant la possibilité de fabriquer des produits d'ingénierie de grande longueur - notamment bois contrecollés - très appréciés des constructeurs bois pour leur rectitude et leur grande stabilité.

Cet ensemble d'actions est le préalable indispensable pour envisager les valorisations les plus nobles de cette essence sur les marchés prometteurs mais aussi très « encadrés » des produits pour la construction.

Sources : Le Bois International, Le cèdre face au changement climatique (F. Courbet)

Stéphane Grulois et Jean-Marc Levrold
stephane.grulois@cnpf.fr, jean-marc.levrold@cnpf.fr

Cèdre et problèmes sanitaires

Le cèdre de l'Atlas est réputé comme étant une essence rustique mais comme toute essence elle n'échappe pas à son cortège de ravageurs ou pathologies diverses et variées d'autant plus présent que l'essence **est souvent installée dans des stations difficiles ne facilitant pas l'obtention d'arbres vigoureux**. Parmi les plus courants, on peut citer :

- Le gibier : malgré le caractère assez piquant de son feuillage, le cèdre est victime comme les autres résineux de dégâts de frottis liés notamment au chevreuil. Le lapin et le lièvre peuvent également par consommation des pousses créer de gros dégâts,
- L'hylobe : le charançon s'attaque potentiellement à tous les résineux et comme les plants installés sont de petite taille, les dégâts peuvent être rapidement très conséquents,
- La processionnaire du pin : ce défoliateur est ponctuellement signalé sur cèdre sans toutefois qu'il occasionne des dégâts majeurs,
- Le puceron du cèdre (*Cinara laportei*) : régulièrement signalé sur cèdre, ce puceron peut amener à d'importantes défoliations,
- Le phénomène de buissonnement-dessèchement : il se caractérise par le dessèchement des pousses terminales des jeunes arbres les premières années de croissance qui leur donne un aspect buissonnant caractéristique. Constaté principalement sur granit (acide), le problème qui s'estompe naturellement avec les années serait lié à des carences minérales. Des amendements à base de bore semblent enrayer le problème,
- Enfin en station difficile et en période de sécheresse, des nécroses cambiales peuvent se développer et entraîner des coulures de résines abondantes et caractéristiques.

Rougisement et défoliation des feuillus en période estivale



© Alain Csakvary, CNPF

Rougisement de peuplements feuillus.

Une fois de plus cette année, il a été constaté dès la canicule de la deuxième quinzaine d'août des rougisements brutaux et spectaculaires de nombreux peuplements de feuillus que ce soit en plaine ou en montagne. La chute prématurée des feuillages des peuplements concernés a rapidement suivi ce rougisement. Le phénomène s'est poursuivi tout au long du mois de septembre.

Il s'agit d'un phénomène classique de défense de l'arbre qui, **pour éviter une évapotranspiration trop importante par le feuillage en période chaude et sèche, diminue sa masse foliaire**. D'autre part les fortes températures au niveau des limbes peuvent parfois « griller » directement la feuille.

Le phénomène n'est pas dramatique en soi et la plupart des arbres vont refeuiller au printemps prochain. Toutefois leur capacité de photosynthèse a été réduite dans la saison et les réserves carbonées accumulées par l'arbre le sont d'autant plus. Cette défeuillaison qui se répète sur les derniers étés les affaiblit et peut à terme les épuiser. Certains arbres pourraient donc ne pas repartir au printemps notamment chez les hêtres.

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Changements de présidences en Ardèche et en Drôme

En Ardèche, **Gérard Chaurand** quitte la présidence de FRANSYLVA 07, atteint par la limite d'âge qu'il s'était lui-même fixée en prenant cette responsabilité. En présence de madame la sous-préfète Patricia Valma et du député Fabrice Brun, il a particulièrement insisté sur le rôle essentiel du CNPF auprès des propriétaires privés et a rappelé les enjeux auxquels est confrontée la forêt ardéchoise. Une façon de définir la feuille de route **pour le nouveau président Marc-Henri Bouchet**. Propriétaire forestier à Marcols-les-Eaux, monsieur Bouchet est déjà bien impliqué dans les instances forestières puisqu'il a été élu conseiller de centre du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes lors des dernières élections de février-mars dernier.

André Aubanel a annoncé qu'il passait le relais à la présidence de FRANSYLVA 26 lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 juin dernier à Chamaloc. **Anne-Marie Bareau, présidente du CNPF et Laurent de Bertier** (directeur général de FRANSYLVA) sont venus saluer l'engagement exemplaire d'André Aubanel dont nous avons évoqué le parcours dans notre revue en juin 2023. André Aubanel poursuit en tant que trésorier au sein du bureau de FRANSYLVA 26 et pourra épauler **le nouveau président Daniel Audeyer**. Ce dernier est également bien connu des instances forestières puisqu'il a lui aussi été élu conseiller de centre du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes lors des dernières élections de février-mars dernier.

Tous nos vœux de réussite aux nouveaux présidents !

Stéphane Grulois
stephane.grulois@cnpf.fr

A la découverte de l'écomusée du bois et de la forêt de Thônes (74)

La structure a vu le jour en 1993 lors de la réhabilitation d'une vieille scierie hydraulique perdue dans la vallée de Montremont à Thônes. Rapidement confiée à l'association « Thônes Patrimoine et Culture », la volonté était de conserver ce lieu riche en histoire. Aujourd'hui, la scierie continue de tourner pour le plus grand plaisir des visiteurs.

En parallèle, de nouveaux projets émergent afin de sensibiliser le public à l'ensemble de la filière bois, des bases de la sylviculture à la transformation mais aussi sur l'ensemble de ses services rendus (biodiversité, protection, accueil...). **Tous les métiers de la filière y sont représentés à travers de multiples activités pour tous les âges, animés par les salariés de l'écomusée mais aussi par la présence d'intervenants externes.**

Leur dernier projet, celui de « Forêt Ecole », constitue un espace multi pédagogique, collectif et partagé entre les différents acteurs de la forêt et sa filière. Grâce à une forêt fraîchement acquise, trois axes structurants peuvent être abordés : **la sensibilisation à l'environnement et la communication, la gestion forestière et l'adaptation au changement climatique, la formation professionnelle et la filière bois.**

A cet effet, le CNPF est intervenu pour l'animation de formations « Bioclimsol » et « sylviculture auprès du grand public », à destination des propriétaires forestiers de la vallée et des scolaires. Grâce à l'accueil de l'écomusée, ce sont plus d'une quarantaine de personnes qui ont pu bénéficier des explications de nos techniciens locaux.

Plus d'infos : Ecomusée du Bois et de la Forêt / 04 50 32 18 10 / info@ecomuseedubois.com

Agathange Schell
agathange.schell@cnpf.fr



**Vous vendez
votre forêt**



**DOMAINES
ET FORETS**
www.foretsavendre.fr

A partir de 5 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10

contact@foretsavendre.fr

Partage d'initiatives sylvicoles pour faire face aux évolutions climatiques

Le programme **CISYFE** (Catalogue des Initiatives Sylvicoles Face aux Evolutions climatiques) est accompagné financièrement par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et est réalisé conjointement par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) et l'Office National des Forêts (ONF) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le principal objectif de ce programme est **d'illustrer par des pratiques sylvicoles, les actes sylvicoles qui tentent d'adapter les forêts en réaction ou par anticipation au changement climatique**. Dans le cadre de ce travail, des réunions techniques en forêt ont été organisées.

Elles ont rassemblé de nombreux acteurs de la filière (gestionnaires, coopératives, entrepreneurs de travaux forestiers, administration et institutionnels, établissements publics, associations...) et ont permis au CNPF et à l'ONF de présenter des initiatives et des pratiques innovantes de sylviculture, des peuplements en place, en réponse aux défis climatiques.

« Nous avons identifié un panel d'actes sylvicoles pouvant être mobilisés. Par exemple, l'importance de mener une sylviculture régulière et sur un pas de temps court permet de maintenir la vitalité des forêts sur le long terme. L'enrichissement avec des essences mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques, quand la régénération ne permet pas un renouvellement, est également une technique employable ».

Les participants ont également souligné l'importance du partage de connaissances et d'expériences entre différents acteurs de la filière forestière pour relever ces défis de manière collective et leur satisfaction quant à l'opportunité de discuter ensemble de manière technique et approfondie des enjeux de gestion forestière en contexte de changement climatique.



© Jean-Pierre Loudes, CNPF

Une des nombreuses réunions techniques.

Elsa Bugnot
elsa.bugnot@cnpf.fr

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS : 07 023 162.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
• Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.

Crédit photo : shutterstock

Le CNPF et sa Présidente mis à l'honneur

Le ministre de l'Agriculture, **Monsieur Marc Fesneau**, a remis le **8 novembre 2023 les insignes de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur à Madame Anne-Marie Bareau**, Présidente du Centre National de la Propriété Forestière, ainsi que de sa délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Cette distinction vient récompenser toute l'implication de Madame BAREAU au service de l'intérêt général et de la forêt privée ; le CNPF se voit à cette occasion reconnu et honoré.

Loi « incendie » : lobbying pour des moyens nécessaires

La loi promulguée le 12 juillet 2023 vise à renforcer la prévention des feux de forêt. Dans ce but, **de nouvelles règles s'appliquent d'abord pour les propriétaires forestiers (notamment abaissement à 20 ha du seuil d'obligation d'avoir un plan simple de gestion (PSG) agréé par le CNPF, introduction de la notion de risque dans les PSG, extension de l'obligation légale de débroussaillage...)**. Mais cette loi attribue aussi au CNPF des missions nouvelles : traiter ces nouveaux PSG, acquérir et mettre en œuvre une compétence en défense contre l'incendie, initier des projets d'associations et de desserte pour prévenir le risque...

Face à ces tâches nouvelles, et même si le CNPF avait identifié un besoin de 50 personnels supplémentaires, on peut se féliciter que le lobbying important mené par les élus forestiers du CNPF et de Fransylva auprès des parlementaires ait permis de doter le CNPF **des moyens nécessaires au recrutement de 21 postes pour la mise en œuvre de la Loi votée**. Cinq autres nouveaux techniciens pourront aussi être recrutés sur des conventions diverses, portant à +26 emplois, dès 2024, l'augmentation des moyens du CNPF sur le terrain.

Accord « chêne » prolongé

Le 13 juillet 2023, le CNPF a signé avec le Ministre de l'Agriculture et les principaux partenaires de la forêt (ONF, Fransylva, Communes forestières, experts et coopératives) la prolongation de l'accord « chêne » qui vise à prioriser l'approvisionnement des scieries françaises ainsi que les contrats d'approvisionnement. Cet accord, qui respecte cependant la liberté de choix des propriétaires, a déjà permis en un an d'augmenter de 10% les volumes de bois vendus sous contrat.

Équilibre sylvo-cynégétique : accord national sur une méthode

Au niveau national, l'association des chasseurs de grand gibier (ANCGG) a signé en octobre 2023 avec les partenaires forestiers CNPF, Fransylva et ONF un accord visant à une collaboration resserrée via des formations croisées et la mise en place de « **sites pilotes** » faisant intervenir des médiateurs utilisant la méthode « Brossier Pallu » pour résoudre les points de déséquilibre sylvo-cynégétiques. Une déclinaison en région est souhaitée dès 2024.

Climat, Intercetef, peuplier : élus et techniciens de la forêt privée sur le terrain en AURA

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'automne 2023 fut riche en échanges techniques entre propriétaires élus et techniciens de la forêt privée :

- accueil par le CNPF du Groupe technique de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) en Isère et Drôme du 20 au 21 septembre avec la participation de propriétaires motivés (C. Duret, H. d'Yvoire, L. Bouvarel...),
- séminaire des personnels du CNPF dans le Cantal les 3 et 4 octobre (sylviculture des feuillus), en présence de Madame Bareau et des propriétaires des parcelles visitées,
- organisation dans l'Allier, les 19 et 20 octobre, des rencontres Intercetef regroupant les « groupes de progrès » incluant des sylviculteurs de toute la France impliqués dans l'expérimentation forestière. Ces journées ont permis d'étudier le renouvellement des chênaies dépérissantes.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) : dernière ligne droite

Le projet de SRGS incluant les derniers avis du ministère de l'Agriculture concernant le risque incendie et le nécessaire équilibre sylvo-cynégétique **a été approuvé par le Conseil du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes le 27 septembre puis le Conseil d'administration du CNPF le 9 novembre à Paris**. Il est aujourd'hui en attente de l'arrêté d'approbation par le Ministre qui officialisera sa mise en œuvre pour la gestion durable des forêts privées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Journée forestière du Puy-de-Dôme : une sortie centrée sous le signe du changement climatique

Plus de quatre-vingt personnes ont participé à la **journée forestière du Puy-de-Dôme**, le 18 septembre dernier, dont le programme était conçu pour traiter plusieurs aspects du changement climatique.

La journée a débuté par la découverte d'une forêt d'une quinzaine d'hectares située entre 700 et 800 mètres d'altitude à Saint-Martin-des-Olmes près d'Ambert. Comprenant une multitude d'essences, cette forêt, propriété de Max Moulin, se caractérise **par une gestion durable pratiquant simultanément la régénération naturelle, l'ouverture de cloisonnements et l'enrichissement de diverses essences selon les stations**. Une visite riche d'enseignement conduite sous la responsabilité de Jean-Baptiste Reboul, ingénieur au CNPF Auvergne-Rhône-Alpes qui a permis de voir sur le terrain concrètement les résultats d'un travail méticuleux et réfléchi.



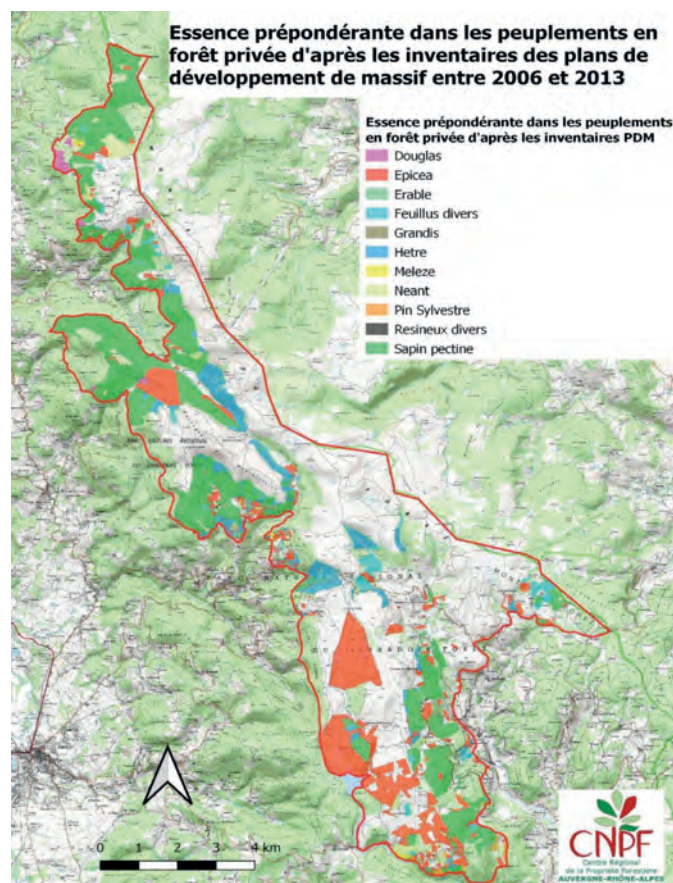
Journée forestière du Puy-de-Dôme.

Olivier Baubet, du **Département Santé des forêts**, est ensuite intervenu et a permis de faire le point sur l'état des forêts du Puy-de-Dôme et sur l'impact des aléas de toutes sortes qui sont plus nombreux qu'auparavant. « Outre le changement climatique, les arbres sont l'objet d'attaques fréquentes d'insectes. C'est le cas des frênes, des aiguilles de douglas, des hêtres, des chênes. Sans oublier la mécanisation et le tassement des sols. Les stress climatiques depuis 2020 n'ont pas cessé d'affaiblir la résistance des arbres. Reste que si tous les arbres sont touchés, il faut éviter de taper trop fort... C'est un nouveau système économique qu'il faut trouver. Si nos forêts sont en souffrance, il ne faut pas cesser de bien travailler », a-t-il suggéré aux participants.

Enfin, le troisième point fort de cette journée forestière a été la présentation du projet de **classement du site des Hautes-Chaumes** qui s'étend sur plus de 14 000 hectares dont 8 000 sont boisés. Ivan Sujobert, inspecteur en charge de ce projet de classement a expliqué les raisons de ce dossier.

« Il s'agit d'élargir les sites classés du Haut-Foréz central qui concernent déjà les communes de Job et Valcivières. Pour les propriétaires forestiers l'entretien courant de leurs forêts ne nécessite pas d'autorisation spéciale au titre de la protection de l'environnement. L'exploitation forestière doit continuer. C'est dans le cas des régimes d'exploitation que les choses doivent être clarifiées et exigent des autorisations. La forêt sert d'écrin et contribue à la valeur des paysages. Il faut assurer un couvert boisé permanent. Si des déboisements sont réalisés, des pénalités sont prévues. Les reboisements seront étudiés au cas par cas. Si des coupes sanitaires sont nécessaires, il n'y aura pas besoin d'autorisation. Enfin, les règlements des sites classés sont opposables aux documents de gestion durable des forêts qui ont reçu par ailleurs leur agrément du CNPF », a annoncé Ivan Sujobert. Tous les propriétaires forestiers des Hautes-Chaumes ne seront pas consultés. Toutefois, une phase d'enquête publique sera menée sur le terrain et il faudra se rendre dans les mairies pour faire connaître son point de vue. Sera-t-il pris en compte ? Seuls les conseils municipaux seront consultés.

Antoine Thibouméry,
FRANSYLVA 63



Site des Hautes-Chaumes du Forez.

David Laurent, pépiniériste aux multiples facettes

Parce qu'il aimait les oiseaux et peu l'école, David Laurent s'oriente à 14 ans vers l'apprentissage et le monde forestier. Diplômes en poche, il entame sa vie professionnelle comme **ouvrier sylviculteur** en Haute-Saône, à l'ONF. Deux ans plus tard, son souhait d'en savoir plus l'incite à compléter ses études en **gestion forestière** : « *la corrélation entre le sol, le climat, les essences, la sylviculture, tout devenait explicite et passionnant quand je rentrais dans un peuplement* ».

A la suite d'expériences en scierie ou au sein de sociétés forestières, David s'installe avec son épouse dans l'Allier en 2005, afin d'intégrer la coopérative Unisylva. Sa mission de technicien : accroître la mobilisation de bois par le développement des éclaircies en « Montagne bourbonnaise », un massif en retard d'interventions. Il y travaillera onze années.

La création de la Pépinière Forestière d'Allier

« *Les origines de ce projet ? Une somme de circonstances en quelque sorte* » : un problème de santé et l'incertitude de pouvoir reprendre pleinement son poste ; un double constat : de nombreux peuplements équiens (de même âge) de la « Montagne bourbonnaise » arrivent à maturité et il n'existe pas de pépinière bourbonnaise pouvant soutenir ces futurs renouvellements ; enfin, le souhait de s'inscrire plus encore dans ses convictions : « *transmettre le fruit de mes expériences, heureuses ou non* ».

Après deux années de réflexion et d'échanges (visites de pépinières, recherche de supports, ...), l'engagement de professionnels sur de premières commandes apporte une cohérence suffisante : **la Pépinière Forestière d'Allier (PFA) naît ainsi à Molles, en 2016.**

Actuellement, la PFA propose 120 provenances, pour 50 essences de feuillus et de résineux. Une partie est produite sur les quatre sites de la pépinière, aux stations variées, entre 450 et 850 m d'altitude. L'autre partie est produite par une dizaine de pépinières partenaires, pour répondre aux besoins des clients, « *avec l'insertion de nouvelles essences en forêt, on a réellement besoin des autres* ».

Après sept ans d'activité, la vision et les garde-fous constituant l'identité de l'entreprise, et formulés dès l'installation dans une charte, ont été maintenus. La PFA est une entreprise de proximité, à l'écoute et qui se veut réactive. Maintenant, il y a une réalité d'apprentissage du métier : « *on a essuyé pas mal d'échecs dans la production et on en essuiera d'autres. Je crois qu'on a voulu arrêter chaque année ! Il n'y a pas de travail sans pénibilité, on veut persévérer et fabriquer notre expérience* ».



David Laurent.

Face au changement climatique et au dépérissement de certaines essences, la PFA s'investit, aux côtés du CETEF03 et en appelant à une mise en commun de la technicité du territoire. « *Les êtres humains restent fragiles et nous devons rester humbles. Il nous faut avancer ensemble, jour après jour, en essayant d'honorer ce qui nous a été confié* ».

La construction d'une maison en rondins

Là aussi, des circonstances, et des rencontres. Celle d'un couple de retraités, permettant à David et son épouse de bénéficier d'un retour d'expérience chiffré. Puis celle d'un fustier, qui décide de déménager avec sa famille pour concrétiser ce projet. Après 7000 heures de travail, **une maison en rondins**, avec une toiture végétalisée, constitue le foyer de la famille agrandie. Cette construction a mobilisé 185 m³ de grumes de cèdre, 45 m³ de sciage, et 13 essences différentes utilisées. « *Comme c'est une fuste, on construit la maison, puis on la démonte pour le passage des gaines électriques, de l'isolation. Un choc, lorsque nos voisins voient la maison entièrement démontée !* ».

Cette expérience a nourri la création d'une filiale de la pépinière, gérée par David, et proposant la construction de mobiliers en rondins (table, bar, portique, bungalow...).

Propos recueillis par Florian Veron, CNPF

Contact : www.pepiniereforestieredallier.fr

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain